

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

Huitième Réunion du Réseau et du Comité de Gestion (CG)

Bologne, jeudi, vendredi et samedi 25-27 mars 1999.

NOTES DE L'ORDRE DU JOUR DU COMITE DE GESTION

1 PARTICIPATION ET EXCUSES

2 COMPTE-RENDU DE LA SEPTIEME REUNION DU COMITE DE GESTION, Saragosse, jeudi et vendredi 22-24 octobre 1998

Le compte-rendu de la Réunion de Saragosse a été circulé en novembre accompagné d'une lettre de présentation qui attirait l'attention des Membres n'ayant pu participer sur un certain nombre de points.

3 AFFAIRES EUROPEENNES

3a SDEC (Forum de Clôture, Bruxelles 2-3 février 1999)

M. le Secrétaire Général a participé au Forum de Clôture du SDEC à Bruxelles. Le SDEC est désormais entré dans sa phase de finalisation sous la Présidence de l'Allemagne et sera rendu public en juin. L'invitation d'un membre de la Présidence de la Finlande serait tout à fait justifiée. Sa présence permettrait d'explicitier la procédure de sa mise en oeuvre lors de la Réunion d'Helsinki en septembre.

3b Projets de Vision Spatiale (AMNO et Aire de la Mer du Nord)

Ces Visions /Perspectives pour l'Aire des Métropoles du Nord Ouest (AMNO) et celle de la Mer du Nord sont d'ores et déjà très avancées. Les intervenants concernés ont été invités pour exposer la situation lors de la Réunion de Bologne. Ces visions offrent un contexte pour le développement des propositions de METREX dans le cadre d'INTERREG IIc pour ces aires.

3c ESPON (European Spatial Planning Observatory Network — Observatoire-Réseau Européen pour l'Aménagement du Territoire)

Les 15 membres d'ESPON ont été nommés en décembre et la première réunion de travail a eu lieu en janvier. Les coordinateurs du programme sont Nordregio, le Centre Nordique Centre pour l'Aménagement du Territoire, basé à Stockholm. Le Secrétariat s'est mis en contact avec Nordregio pour apporter le point de vue de ses praticiens à ESPON. Il serait, à ce propos, tout à fait justifié d'inviter Nordregio à participer à la réunion d'Helsinki pour donner la possibilité de décrire le programme de travail d'ESPON et pour en discuter les questions d'intérêt mutuel. Par exemple, on peut s'attendre à ce qu'ESPON considère la manière dont le système d'analyse des FFOM (Forces Faiblesses Opportunités et Menaces), mis en place dans le cadre du SDEC peut être développé. Il est en effet difficile d'imaginer qu'un tel travail soit entrepris sans le point de vue des praticiens.

Annexe 1 présente en détail les membres d'ESPON.

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

Huitième Réunion du Réseau et du Comité de Gestion (CG)

Bologne, jeudi, vendredi et samedi 25-27 mars 1999.

3d Programme de coopération transnationale dans le cadre d'Interreg IIc

Le programme Interreg IIc est développé dans les sept aires transnationales identifiées dans le SDEC. La totalité du programme doit être présentée avant la fin de 1999 et chacun des projets transnationaux est à des étapes différentes de son développement. Par exemple, bien que l'AMNO prépare sa troisième phase de présentations, l'aire de l'Arc Atlantique est maintenant prête à inviter sa première série de présentations avant avril.

La situation actuelle en terme de procédures, d'échéance de remise de projets, de critères de sélection et de demande de financement est résumée en **Annexe 2**.

Puisque la Commission Européenne a clairement établi qu'INTERREG IIc est le programme principal de mise en application des objectifs du SDEC, et parce qu'elle offre une porte ouverte à la proposition d'un certain nombre de projets qui peuvent faire entrer en jeu tous les Membres de METREX, le Secrétariat a élaboré des projets de coopération transnationales pour l'AMNO, l'aire de la Mer du Nord, de l'Ouest Méditerranéen et des Alpes Latines. L'échéance pour la remise de ces projets est avril.

Les propositions pour l'aire de l'Adriatique/Cadix et celle de la Mer Baltique doivent être présentées en juin au plus tard. Les projets présentés en avril pourront servir de modèles pour ces deux dernières aires.

L'intention est de développer une Référence METREX des pratiques dans le domaine de l'aménagement du territoire au niveau des métropoles telle qu'elle a été préparée pour la Convention de Porto en novembre. L'**Annexe 3** en présente les dispositions éventuelles.

3e Proposition ECOS-Ouverture

Le résultat de celle-ci a été annoncé lors de la Réunion de Saragosse. Depuis, les responsables de la décision de la Commission Européenne ont adressé un complément d'information envoyé à tous les partenaires Ecos-Ouverture. La justification de la Commission reste décevante à bien des égards et par conséquent le Secrétariat a présenté d'autres propositions.

Il serait tout à fait à propos de discuter quelle suite nos partenaires souhaitent y donner lors de la Réunion du Comité de Gestion.

3f Audit urbain européen

M. Le Professeur Parkinson, de l'Université John Moores de Liverpool, a été nommé pour mener à bien ce projet. Cette personne était un des intervenants lors de la Conférence de Nice. Lorsque cet article a été mentionné pendant la Réunion de Saragosse, il s'est avéré que beaucoup de Membres n'avait même pas été informés en dépit du fait que leur aire faisait partie du programme d'Audit Urbain Européen.

Le Secrétariat a cherché à avoir un aperçu des progrès de l'Audit auprès de M. le Professeur Parkinson.

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

Huitième Réunion du Réseau et du Comité de Gestion (CG)

Bologne, jeudi, vendredi et samedi 25-27 mars 1999.

4 INITIATIVES METREX

4a L'Atlas METREX

La Commission Européenne s'est mise en rapport avec METREX dans le but de discuter la possibilité de développer l'Atlas dans le cadre du 5ème Programme Structurel (pour la Recherche et l'Innovation) approuvé par le Conseil des Ministres en décembre 1998. Le premier appel d'offres sera publié en février-mars 1999 et il constituera une possibilité de proposition sous le chapitre de "l'Energie, l'environnement et le développement durable" ainsi qu'au sous-chapitre "La ville de demain et le patrimoine culturel". L'Atlas pourrait faire partie d'une proposition plus large comprenant le développement d'une Référence de Pratiques (en supplément des propositions Interreg IIc).

4b www.eurometrex.org (Débats de la Conférence de Nice)

Le travail de M. Alastair Wyllie a été subventionné par l'Agence de Développement de Glasgow (GDA) pour développer le site internet du Réseau et pour publier les débats de la Conférence de Nice 1998. Le site devrait être prêt début avril. Il donnera accès à des informations sur le Réseau, aux débats des Conférences de Glasgow et de Nice.

5 COMMISSIONS DE TRAVAIL METREX

Un bilan du travail des deux premières Commissions sera présenté à Bologne. Il serait à propos d'examiner les thèmes abordés par ces Commissions à Helsinki, Turin et Rotterdam et de demander à leurs hôtes de confirmer les thèmes choisis. Les Membres et les Présidents de ces Commissions pourraient également être confirmés (voir Annexe 3 du compte-rendu de la Réunion du Comité de Gestion à Saragosse).

6 ASSOCIATION INTERNATIONALE SANS BUT LUCRATIF, STATUT D'ASBL

Le compte-rendu de la Réunion de Saragosse comprenait les Statut d'ASBL tels qu'ils ont été modifiés lors des débats. Les membres étaient invités à apporter tout commentaire pour le 19 décembre 1998.

Une réponse a été reçue de la Junta Metropolitana de Lisbonne qui résultait en une modification apportée à

Article 13 (permettant à tout Membre présent ou représenté lors d'une Assemblée Générale de soumettre un Article à l'Ordre du Jour pour vote),

Article 25 (demandant la nomination d'un Audit plutôt qu de laisser cette possibilité optionnelle)

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

Huitième Réunion du Réseau et du Comité de Gestion (CG)

Bologne, jeudi, vendredi et samedi 25-27 mars 1999.

La version modifiée de ces Articles est présentée dans son intégralité en **Annexe 4**. Par ailleurs, un certain nombre de suggestions de la Junat Metropolitana ont été incluses dans la proposition de Règlement Intérieur présenté en **Annexe 5**.

7 RAPPORT FINANCIER

7a 1998/99 Budget et Dépense

Les projections de dépenses pour l'Exercice Fiscal 1998/1999 par rapport au Budget approuvé sont présentées en **Annexe 6**. Comme cela a été souligné lors de la Réunion de Saragosse, les dépenses ont été limitées au fonds disponible apporté par la Ville de Glasgow, l'Agence de Développement de Glasgow et le revenu des cotisations. Il se peut que certaines dépenses portent d'une année sur l'autre à cause des Statut d' AISBL, de la Réunion de Bruxelles, de la Convention de Porto, de la Conférence de Turin et des propositions Interreg IIc. Une partie de ces dépenses pourra être récupérée (par exemple, si les propositions Interreg IIc sont acceptées)

Cependant, à partir de l'année fiscale à venir, la subvention de la ville de Glasgow cessera. L'objectif était d'augmenter le nombre de Membres pour compenser cela et pour offrir une gamme plus large de savoir et d'expériences à l'intérieur du Réseau. L'Annexe 7 présente la manière dont la viabilité financière pourrait être réalisée avec l'aide et le soutien des Membres et dont le budget pourrait être équilibré pour 1999/2000.

7b Audit pour 1996/99

Dès que les comptes jusqu'à 1990 seront finalisés, M. John Brown, Comptable Agréé, préparera un Audit des revenus et des dépenses du Réseau pour les trois années 1996/1999 pendant lesquelles ce fonds d'aide au démarrage a été disponible.

7c 1999/2000 budget et cash flow

Le budget pour 1999/2000, présenté en Annexe 5, devra être révisé si le revenu du Réseau ne peut être accru, par exemple tel que décrit en Annexe 6 ou grâce aux nouveaux Membres, pour remplacer la perte occasionnée par la subvention de Glasgow.

7d Trésorier

Les Statuts d' AISBL (Article 24) prévoient la nomination d'un Trésorier dont le rôle a été explicité en Annexe 4 du Compte-rendu de la Réunion du Comité de Gestion à Saragosse. A cette occasion, page 18, il avait été demandé qu'un Membre prenne ce rôle mais aucune offre n'a été reçue à ce jour.

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

Huitième Réunion du Réseau et du Comité de Gestion (CG)

Bologne, jeudi, vendredi et samedi 25-27 mars 1999.

8 LA CONVENTION DE PORTO

Suite à la proposition faite aux collègues METREX de la part de Porto, lors de la Réunion de Saragosse, pages 2-3, la documentation et les dispositions pour la Convention de Porto ont été développées (voir documents ci-joints). Cette manifestation aura désormais lieu les 12 et 13 novembre 1999. Son objectif sera de "reconnaître et de définir le rôle que les régions et les aires des métropoles d'Europe doivent jouer dans la mise en oeuvre des objectifs dans les domaines de l'aménagement du territoire et des cadres de développement au niveau européen". Le soutien de la Commission Européenne a également été recherché.

Dans ce contexte, l'intention est de développer la Référence des Pratiques METREX pour définir en termes pratiques la manière dont ce rôle pourrait être réalisé. L'ensemble des propositions METREX dans le cadre du Programme Interreg lic offre les moyens de sa mise en place.

9 CONFERENCE de TURIN 2000

Les dispositions relatives à la Conférence de Turin ont également été développées et la première épreuve de la Brochure a été produite (voir documents joints). Elle se présente sous la même forme qu'à Nice. Il sera souhaitable de discuter du contenu des programmes des Ateliers qui sera plus orienté sur des thèmes plutôt que sur des aires tel que cela avait été fait à Nice. La difficulté pourrait résider dans le fait de trouver des collègues pour intervenir sur des thèmes suggérés. L'aide des Membres pour identifier certains intervenants pour certains Ateliers sera donc souhaitée.

Le Budget pour la Conférence est présenté en **Annexe 8**. Le total des dépenses d'élève à 90 000 Euros, celui-ci est équilibré par une estimation minimaliste prenant en compte un revenu des Participants de 36000 Euros et d'une subvention de 54 000 Euros.

Les tarifs comparatifs pour les Participants lors des Conférences METREX se présentent de la manière suivante :

	Participant à Plein tarif	Participant Journalier	Membres METREX (pour 2)
Glasgow	700	140	
Nice	700	280	900
Torino	600	200	700

L'estimation de l'apport des revenus des Participants est la suivante : Euros

160 Participants à toute la Conférence, dont 30 au plein tarif de la Conférence à raison de 600 Euros et 20 Organisations Membres de METREX à 700 Euros pour 2 délégués chacune. 32000

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

Huitième Réunion du Réseau et du Comité de Gestion (CG)

Bologne, jeudi, vendredi et samedi 25-27 mars 1999.

(On prévoit que l'apport de 90 Participants à plein tarif sera consacré à 10 personnes du Secrétariat et Interprétariat, 40 intervenants de Séance plénière et intervenants non-membres de Metrex et 40 invités de la Province de Turin.)

20 Participants journaliers au plein tarif de 200 Euros

4000

Il est à noter que le Budget de la Conférence ne comprend pas les coûts de la gestion de la manifestation qui pourra être couvert par les revenus des cotisations. L'apport des participants au delà de ceux identifiés plus avant permettront de compenser ces frais. Cette question devra être développée lors de la Réunion d'Helsinki.

10 REUNION D'HELSINKI

La Réunion d'Helsinki aura lieu pendant la période de la Présidence de la Finlande à l'UE. Cette manifestation pourrait constituer une occasion de présenter les activités du Réseau et d'en discuter la mise en oeuvre en relation au SDEC. Le Comité de Gestion pourrait à juste titre discuter du Programme d'Helsinki et, en particulier, aborder les thèmes à soumettre à la considération des Commissions et de leur Membres pour les préparatifs de cet événement.

11 ELECTIONS DU PRESIDENT

Le Compte-rendu de la Réunion du Comité de Gestion à Saragosse (page 10) mentionne le départ de M. le Président Bailie Dr Gerald McGrath à l'occasion de la Réunion de Bologne. Les candidatures à la Présidence ont été souhaitées par écrit, et dûment adressées à M. le Secrétaire Général, avant le vendredi 26 février 1999.

Une seule candidature a été re(ue, de la part de Mme le Prof. Mercedes Bresso, recommandée par M. le Dr Gerald McGrath.

12 AUTRE SUJET

Monsieur Francis Ampe, Directeur de L'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Métropole Lilloise, a officiellement invité METREX à une présentation lors d'une des réunions mensuelles de la FAU (Fédération regroupant les 40 Agences d'Urbanisme en France), à Paris. Ces réunions se déroulent tous les premiers mercredi du mois et les dates proposées sont les 5 mai, 3 juin et 7 juillet. Il serait souhaitable que le Président de METREX accompagné de nos collègues des Alpes-Maritimes puissent y participer.

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

Huitième Réunion du Réseau et du Comité de Gestion (CG)

Bologne, jeudi, vendredi et samedi 25-27 mars 1999.

ANNEXES

- 1 MEMBRES D'ESPON**
- 2 PROGRAMMES DE COOPERATION TRANSNATIONALE INTERREG IIC**
- 3 ENSEMBLE DES PROJETS DE COOPERATION INTERREG IIC PROPOSES PAR METREX**
- 4 MODIFICATIONS DE 2 STATUTS AISBL**
- 5 AMENDEMENTS DU REGLEMENT INTERIEUR DES STATUTS DE METREX**
- 6 BUDGET DE METREX ET DEPENSES PREVISIONNELLES POUR 1998/99**
- 7 BUDGET DE METREX POUR L'EXERCICE 1999/2000, OPTIONS DE REVENU**
- 8 BUDGET PREVISIONNEL POUR LA CONFERENCE METREX DE TURIN 2000**

Folio VERSION PRELIMINAIRE DE LA CONVENTION DE PORTO

- **Invitation et programme**
- **Déclaration d'Intention**
- **Référence des pratiques**

Folio BROCHURE PROPOSEE POUR LA CONFERENCE DE TURIN